FORMATION PREPARANT AU TITRE PROFESSIONNEL OUVRIER DE PRODUCTION HORTICOLE

CODE RNCP 363954
CODE ROME A1414

Arrêté du 1er septembre 2022 relatif au titre professionnel d'ouvrier de production horticole

Réglementation de l'activité

Réglementation d'activités

Produits phytopharmaceutiques :

L'utilisation de produits phytopharmaceutiques impose aux personnes physiques la détention d'un Certificat individuel professionnel produits phytopharmaceutiques « Certiphyto » (Article L254-3 du Code rural et de la pêche maritime).
Conformément à l'arrêté du 29 août 2016 portant création et fixant les modalités d'obtention du certificat individuel pour l'activité « utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques » dans la catégorie « opérateur », le titre professionnel « Ouvrier de production horticole » permet l'obtention par équivalence de titre du certificat individuel pour l'activité « utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques » dans la catégorie « opérateur »
Conduite d'engins :
Articles R.4323-55 à R.4323-57 du Code du travail relatif à l'autorisation de conduite.

Sources

Site : http://travail-emploi.gouv.fr

Validation visée

Titre professionnel de niveau 3 (CAP/BEP) d'ouvrier.ère de production horticole.

Métiers visés :

- Aide horticole, aide-maraîcher, aide-pépiniériste
- Cultivateur (maraîchage-horticulture), horticulteur
- Ouvrier horticole, ouvrier pépiniériste, pépiniériste
- Bulbiculteur, floriculteur, greffeur, pépiniériste viticole, producteur de semences, serriste

Code(s) ROME :

- A1402 - Aide agricole de production légumière ou végétale
- A1414 - Horticulture et maraîchage
- D1209 - Vente de végétaux

Objectifs de la formation

→ Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire
→ Semer des végétaux
→ Bouturer des végétaux
→ Réaliser le greffage des végétaux
→ Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices
→ Mettre en place une culture hors sol de végétaux
→ Mettre en place une culture pleine terre des végétaux
→ Réaliser les opérations culturales et taille sur des végétaux

Organisation de la formation :

✓ *3 modules de formation qui correspondent au 3 CCP du titre professionnel*
✓ *+ 1 module transversal d'accompagnement à la certification*
✓ *840 h de formation réparties en centre de formation et plateau technique*
✓

Modalité pédagogique : alternance centre de formation et en plateau technique

Contenu de la formation

- **MODULE 1 Multiplier des végétaux en production horticole (280h).**

Formation théorique : 280 heures réparties en centre de formation et en plateaux techniques
Accueil et présentation des objectifs de formation (7 heures)
Séance 1 : Le végétal : reconnaissance, biologie et définition / 61 heures (centre : 28 h / plateau : 33 h)
Séance 2 : La multiplication par semis / 61 heures (centre : 28 h / plateau : 33 h)
Séance 3 : La multiplication par bouturage / 61 heures (centre : 28 h / plateau : 33 h).

Séance 4 : Le greffage / 61 heures (centre : 28 h / plateau : 33 h)

Séance 5 : Phytopathologie / 36 heures (centre : 20 h / plateau : 16 h)

Formation pratique : 148 heures sur 4 semaines

MODULE 2 Mettre en place et assurer le suivi des cultures de végétaux (280h).

Formation théorique : 280 heures réparties en centre de formation et en plateaux techniques

Séance 1 : Le végétal : reconnaissance, biologie et définition / 61 heures (centre : 28 h / plateau : 33 h

Séance 2 : Phytopathologie / 36 heures (centre : 20 h / plateau : 16 h)

Séance 3 : Culture hors sol des végétaux / 46 heures (centre : 21 h / plateau : 25 h)

Séance 4 : Culture en pleine terre des végétaux / 46 heures (centre : 21 h / plateau : 25 h)
Séance 5 : L'entretien des végétaux de culture / 45 heures (centre : 21 h / plateau : 24 h)
Séance 6 : Taille des végétaux et opérations culturales / 46 heures (centre : 21 h / plateau : 25 h)

Formation pratique : 140 heures sur 4 semaines

MODULE 3 Réceptionner, préparer et conditionner des végétaux, conseiller la clientèle (280h).

Formation théorique : 280 heures réparties en centre de formation et en plateaux techniques

Séance 1 : Le végétal : reconnaissance, biologie et définition / 61 heures (centre : 28 h / plateau : 33 h)
Séance 2 : Phytopathologie / 36 heures (centre : 20 h / plateau : 16 h)

Séance 3 : Réceptionner et contrôler la livraison des végétaux / 61 heures (centre : 28 h / plateau : 33h)

Séance 4 : Préparer et conditionner une commande de végétaux / 61 heures (centre : 28 h / plateau : 33 h)

Séance 5 : Aider et conseiller la clientèle / 61 heures (centre : 28 h / plateau : 33 h)

Formation pratique : 140 heures sur 4 semaines

MODULE Transversal : Préparation à la certification -70h00

PROGRAMME DE FORMATION

1) Vérification et consolidation de l'acquisition des apprentissages (14 heures)
   - CCP1
   - CCP2
   - CCP3

2) Accompagnement à l'élaboration du dossier pratique professionnel (56 heures)
   - Module informatique traitement texte et mise en forme
   - Aide à la rédaction, entretien individuel.
   - Mise en situation professionnelle examen blanc

Modalités de certification

L'ensemble des modules (3 au total) permet d'accéder au titre professionnel de niveau 3 (CAP/BEP) d'ouvrier.ère du paysage.

Des qualifications partielles, sous forme de certificats de compétences professionnelles (CCP) peuvent être obtenues en suivant un ou plusieurs modules :

CCP – **Multiplier des végétaux en production horticole** = module 1

Les compétences des candidats (VAE ou issus de la formation) sont évaluées par un jury au vu :

a) D'une mise en situation professionnelle d'une heure, à partir de consignes, le candidat réalise d'abord en phase 1 une multiplication par semis (durée 30 min) puis phase 2 une multiplication par bouturage (durée 30 min)

b) D'un entretien technique : le candidat sera interrogé par le jury sur la réalisation d'une greffe sur un végétal (durée 10 min).

c) D'un questionnaire professionnel qui comprend 3 parties (le candidat sera évalué sur la base de la sous liste n°1 de 70 végétaux et sous-liste n° 1 de 10 bioagresseurs).

Durée totale épreuve 1H55.

CCP – **Mettre en place et assurer le suivi des cultures de végétaux =** module 2

Les compétences des candidats (VAE ou issus de la formation) sont évaluées par un jury au vu :

a) D'une mise en situation professionnelle de 2H30, à partir de consignes, le candidat devra réaliser d'abord en phase 1 l'empotage ou repotage et le suivi cultural lié à cette opération d'un lot de végétaux issus de la production en 1 heure 15 puis phase 2 la plantation et le suivi cultural lié à cette opération d'un lot de végétaux issus de la production en 1h15.

b) D'un questionnaire professionnel qui comprend 3 parties (le candidat est évalué sur la base de la sous-liste n°2 de 70 végétaux et de la sous-liste n°2 de 10 bioagresseurs.

Durée totale épreuve 3h 15.

CCP – **réceptionner, préparer et conditionner des végétaux, conseiller la clientèle** = module 3

Les compétences des candidats (VAE ou issus de la formation) sont évaluées par un jury au vu :

a) D'une mise en situation professionnelle de 40 min (le candidat devra réaliser la préparation et le conditionnement d'un lot de végétaux issus de la production).

b) D'un entretien technique durée 20 min sur 2 parties.

c) D'un questionnaire professionnel sur 3 parties (durée 45 min). Le candidat sera évalué sur la base de la sous-liste n)3 de 10 bioagresseurs.

Durée totale de l'épreuve : 1h45.

Ainsi l'ensemble de la durée de l'épreuve est de 06H05 (y compris le temps d'échange de 20 min sur le dossier professionnel).

Le titre professionnel ouvrier de production horticole est accessible soit :

- par la formation initiale ou continue
- par la voie de l'apprentissage ou un contrat de professionnalisation
- par la validation des acquis de l'expérience (V.A.E.)

Conditions d'accès à la formation et prérequis

Aucune condition de diplôme n'est exigée cependant pour une bonne adaptation en formation, il est souhaitable de savoir lire, écrire, compter.

Accès à la formation

Selon le dispositif d'accès à la prestation, ses modalités peuvent comporter une ou plusieurs des étapes suivantes :
- information individuelle ou collective
- dossier d'inscription,
- évaluation des acquis,
- entretien individuel de conseil en formation,
de façon à définir le parcours le plus adapté en fonction des besoins identifiés.

Accessibilité aux PSH

Pour les personnes en situation de handicap, un accompagnement spécifique peut être engagé pour faciliter leur parcours.

Pour en savoir plus : referenthandicap@irips.fr

Coût de la formation

• Tarif adapté selon les parcours par module et /ou en fonction des dispenses.
• Des financements sont possibles selon les situations (CPF, CPF Projet de Transition Professionnelle - CPF-PTP, plan de développement des compétences de l'employeur, Contrat de Sécurisation Professionnelle - CSP, CFP etc.).

Pour en savoir plus :
https://www.moncompteformation.gouv.fr/